Rapport d'audience publique sur le projet d'agrandissement

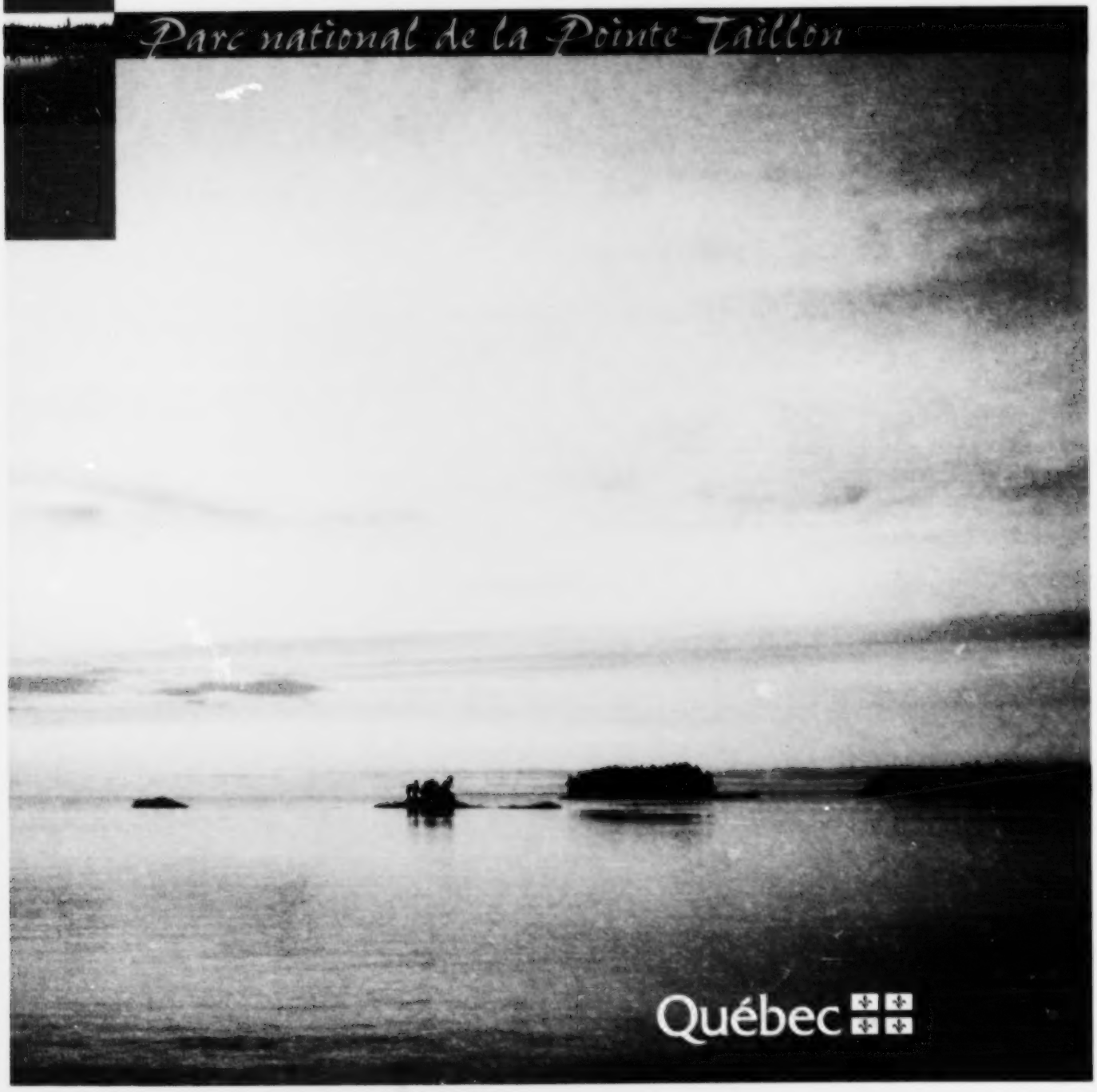

Rapport d'audience publique sur le projet d'agrandissement

Parc national de la Pointe-Taillon

Ce document a été réalisé par :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction du patrimoine écologique et des parcs
Service des parcs

Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesques Est, 4e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Rédaction
Alain Thibault

Collaboration à la rédaction
Michel Harvey

Cartographie
André Lafrenière

Révision linguistique
Carole Paquet

Mise en page
André Lafrenière

Photographies
Mathieu Dupuis
Michel Harvey

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
ISBN 978-2-550-55173-7 (version imprimée)
978-2-550-55172-0 (PDF)

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT V

INTRODUCTION 1

OBJECTIFS VISÉS PAR L'AGRANDISSEMENT 1
HISTORIQUE DU PROJET ET DE LA CONSULTATION PUBLIQUE 2
PORTRAIT DES INTERVENANTS 2

ANALYSE DES MÉMOIRES 3

1. LE PROJET D'AGRANDISSEMENT 3
2. LES LIMITES 4
   2.1 LES PROPOSITIONS D'AJOUTS 4
   2.2 LA PROPOSITION DE RETRAIT 5
3. LE ZONAGE 6
   3.1 ZONES DE PRÉSERVATION 6
   3.2 ZONE DE PRÉSERVATION EXTRÊME 6
4. LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT 7
   4.1 L'HÉBERGEMENT 7
   4.2 LES ACCÈS 8
   4.3 LES ACTIVITÉS HIVERNALES 8
   4.4 LES ACTIVITÉS NAUTIQUES 8
5. LES ORIENTATIONS 9
   5.1 LA CONSERVATION 9
   5.2 L'ÉDUCATION 9
   5.3 LA GESTION 10
6. LA POSITION AUTOCHTONE 11

CONCLUSION ET ENJEUX 12

ANNEXE I – LISTE DES MÉMOIRES PAR CATÉGORIE 13
ANNEXE II – CARTES DES PROPOSITIONS D'AGRANDISSEMENT 15

Mot du président

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Madame,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport d'audience publique concernant le projet d'agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon. Ce rapport a été préparé dans le cadre du mandat qui m'a été confié en vertu de la Loi sur les parcs.

Tenue le 24 janvier 2008 et marquée d'une forte participation du public, l'audience publique a permis de dégager un large consensus favorable au projet dans son ensemble, et ce, aussi bien à l'échelle régionale que nationale.

La forte participation à l'audience publique traduit l'intérêt que la population de la région porte à ce paysage emblématique que constituent le lac Saint-Jean, ses rives et ses îles. D'ailleurs, en ce qui a trait à l'objectif premier d'un parc, qui est de protéger le patrimoine naturel, je peux conclure que le projet a reçu un accueil non seulement positif mais unanime.

Malgré l'émergence de ce consensus, diverses inquiétudes et propositions ont fait l'objet de discussions au cours de l'audience publique. Elles portent notamment sur le périmètre et sur la mise en valeur du parc. Le présent rapport résume ces propositions et rend compte des commentaires présentés lors de l'audience.

En somme, comme les participants l'ont réclamé, il importe d'agrandir le parc national, et ce, dans les meilleurs délais. En plus d'ajouter à la qualité de vie des citoyens, le projet est perçu à l'échelle régionale comme un outil porteur d'un haut potentiel de développement touristique, particulièrement pour l'écotourisme, et de collaboration future entre le gouvernement, les Innus et la communauté jeannoise. On espère que par cet agrandissement le parc national de la Pointe-Taillon pourra connaître un nouvel essor.

Ce fut donc un privilège et un honneur de vous représenter lors de l'audience publique et aussi un plaisir de la présider. Je vous prie d'accepter, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jules Dufour, Ph.D.
Professeur émérite, Université du Québec à Chicoutimi

Introduction

Photo : Michel Harvey, MDDEP

Objectifs visés par l'agrandissement

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) propose d'annexer au parc national de la Pointe-Taillon les parcelles suivantes :

- une trentaine d'îles, d'îlots et d'écueils, de propriété publique, au large de Saint-Gédéon et d'Alma;
- le site de l'ancien camp de touage de Saint-Gédéon;
- les lots 6 et 7 du rang A, à Saint-Henri-de-Taillon, connus sous le nom de Centre de plein air Les Amicaux;
- une partie du lot 31 du rang 2, à Saint-Henri-de-Taillon;
- la moitié ouest du lit de l'embouchure de la rivière Taillon, sur les lots 28 et 29 du rang 2 de la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon.

La superficie totale de ces parcelles correspond à près de 3 km², qui s'ajouteraient aux 92 km² de la superficie actuelle du parc.

L'agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon vise la protection de territoires représentatifs de la région naturelle des basses-terres du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la biodiversité qu'ils abritent, tout en les rendant accessibles au public par l'entremise des activités de récréation extensive et de découverte.

Plus spécifiquement, l'inclusion des îles dans le parc vise la protection de la faune et de la flore qui s'y trouvent. De même, l'annexion du Centre de plein air Les Amicaux permettrait d'assurer la préservation d'une cédrière à orchidées, un écosystème forestier exceptionnel.

La partie non boisée du Centre de plein air Les Amicaux, l'ancien camp de touage de Saint-Gédéon et les lots à l'embouchure de la rivière Taillon, de par leur capacité de support, serviraient principalement à l'aménagement d'infrastructures d'accueil, afin de desservir les nouveaux territoires du parc et d'en faciliter la gestion.

Plus de détails sur la proposition ministérielle sont disponibles dans le document Parc national de la Pointe-Taillon – Projet d'agrandissement : un appel à tous, disponible sur internet à l'adresse suivante :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/parcs/projets/pointe-taillon/pointe-taillon.pdf.

Historique du projet et de la consultation publique

En mai 2006, le gouvernement du Québec s'engageait à étudier la possibilité d'agrandir le parc national de la Pointe-Taillon à la suite d'une demande déposée par la municipalité régionale de comté (MRC) de Lac-Saint-Jean-Est. Ainsi, des représentants des milieux municipal, environnemental et touristique se sont associés au MDDEP et à la Société des établissements de plein air du Québec (Sepaq) pour former un comité voué à l'étude de cette proposition.

Au printemps et à l'été 2007, le MDDEP et la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ont tenu quatre séances d'information afin de recueillir les préoccupations, attentes et opinions des municipalités, associations et propriétaires concernés par le projet. En outre, une rencontre a eu lieu dans la communauté de Mashteuiatsh à l'automne 2007. En tout, près de 150 personnes ont participé aux séances d'information.

En vue de l'audience publique, le MDDEP a produit un document d'information, intitulé Parc national de la Pointe-Taillon – Projet d'agrandissement : un appel à tous, qui a été publié à 2 000 exemplaires et distribué au Saguenay–Lac-Saint-Jean en plus d'être disponible sur les sites internet du MDDEP et de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

L'annonce de la tenue d'une audience publique a été publiée dans la Gazette officielle du Québec le 10 novembre 2007. Le MDDEP a ensuite fait paraître des avis publics en décembre 2007 dans des journaux de Saguenay et d'Alma.

L'audience a eu lieu le 24 janvier 2008 à Alma. Pour cette occasion, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, a désigné M. Jules Dufour, professeur émérite de l'université du Québec à Chicoutimi, afin de la représenter. Près de 200 personnes ont assisté à l'audience.

Portrait des intervenants

Au total, 34 mémoires ont été déposés dont 30 ont été présentés lors de l'audience. Ils ont été produits par :

- 6 individus
- 6 corps public
- 12 entreprises et associations locales
- 8 associations et organismes régionaux
- 2 organismes nationaux

La liste des intervenants par catégorie est présentée à l'annexe I.

Analyse des mémoires

Cette section résume le contenu de ces mémoires selon six grands thèmes : le projet d'agrandissement, les limites, le zonage, le concept d'aménagement, les orientations et la position autochtone.

1 Le projet d'agrandissement

Photo : Mathieu Dupuis, Sepaq

Des 34 mémoires déposés, 32 se prononcent clairement en faveur de l'agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon (voir tableau 1). Les deux autres mémoires n'en font pas mention directement. Aucun mémoire ne s'est prononcé en désaccord avec le projet d'agrandissement dans son ensemble.

Différents motifs ont été cités pour justifier cet appui presque unanime. Les plus fréquents sont la richesse écologique des territoires visés par l'agrandissement, la fragilité des écosystèmes, la rareté des accès publics en bordure du lac Saint-Jean ainsi que les ressources et l'expertise du MDDEP et de la Sepaq pour protéger et mettre en valeur ce patrimoine naturel et culturel.

TABLEAU 1 : POSITION DES INTERVENANTS SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT

CATÉGORIE D'INTERVENANT	ACCORD	AUCUNE MENTION
Individus	5	1
Corps publics	6	0
Associations et entreprises locales	11	1
Associations et organismes régionaux	8	0
Organismes nationaux	2	0
Total	32	2

2 Les limites

Photo : Michel Harvey, MDDEP

Treize mémoires traitent directement du futur périmètre du parc national de la Pointe-Taillon. Quatre sont en accord avec la proposition, huit proposent des ajouts tandis qu'un intervenant est en désaccord avec les limites proposées (voir tableau 2).

2.1 Les propositions d'ajouts

On compte sept propositions d'ajout (voir carte en annexe 2) :

a) Une partie des lots 38-A, 38-B et 39-P du rang A du canton de Signaï, dans la municipalité de Saint-Gédéon

Trois mémoires proposent d'acquérir ce terrain de 93 ha situé entre le camp de louage, la rivière de la Petite-Décharge et le golf du lac Saint-Jean et comprenant deux îles de la baie des Girard. L'ajout de ce terrain vise à régler une problématique de circulation sur le chemin du Golf, où le tracé et la largeur de la chaussée sont inadéquats pour la cohabitation des différents usagers (piétons, cyclistes, automobilistes et golfeurs), problématique qui s'amplifierait avec l'agrandissement du parc. L'acquisition du terrain par le MDDEP permettrait le réaménagement de la Véloroute des bleuets en site propre.

TABLEAU 2 : POSITION DES INTERVENANTS SUR LES LIMITES

CATÉGORIE D'INTERVENANT	ACCORD	AJOUT	DÉSACCORD	AUCUNE MENTION
Individus	1	0	1	4
Corps publics	0	3	0	3
Associations et entreprises locales	2	3	0	7
Associations et organismes régionaux	0	2	0	6
Organismes nationaux	1	0	0	1
Total	4	8	1	21

De plus, l'ajout de ce terrain faciliterait l'accès à l'ancien camp de touage, qui se fait via un chemin privé, et augmenterait le potentiel de mise en valeur de ce site patrimonial.

b) Une partie des lots 4 et 5 du rang A du canton de Taillon, dans la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon

Trois intervenants militent en faveur de l'ajout de ce terrain de 31 ha adjacent au Centre de plein air Les Amicaux afin de protéger la cédrière à orchidées ainsi que des milieux humides d'intérêt confirmé par les botanistes du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

c) La rive est de l'embouchure de la rivière Taillon et une partie du lot 28-1 du rang 2 du canton de Taillon

Cette proposition vise à mettre un frein aux activités illicites se déroulant sur ce lot situé à l'extrémité du chemin sur le Lac (accès au parc sans droit d'entrée, stationnement, baignade, camping, etc.) et à assurer la tranquillité et la propreté des lieux.

d) Toutes les îles publiques et certaines îles privées

Des intervenants proposent un programme d'acquisition graduelle, de gré à gré, afin de protéger les autres îles du lac Saint-Jean non comprises dans la proposition du MDDEP.

e) L'île à l'est de l'île Morel

Un mémoire propose l'acquisition de cette grande île, située à proximité du quai de la Baie-Moïse, afin de la protéger d'un éventuel développement et de maintenir intact le patrimoine naturel et le paysage.

f) La partie aquatique entre des groupes d'îles

Plus précisément, la proposition consiste à inclure dans le parc toute la partie aquatique reliant les groupes d'îles suivants :
- île Connelly, île Dos de Baleine, île aux Poires, île de la Roche Pleureuse et île aux Sternes;
- îles Vertes, îles aux Goélands, île du Capitaine et île du Bélier.

g) Les îles flottantes du delta de la rivière Mistassini

Un mémoire propose l'ajout de ces îles au parc et d'y appliquer un zonage de préservation.

2.2 La proposition de retrait

Un intervenant s'oppose à la volonté du MDDEP d'inclure la moitié ouest de l'embouchure de la rivière Taillon dans le parc, car il y pratique la chasse à l'orignal. Il souhaite que la limite de ce secteur demeure où elle se trouve actuellement, sur la rive ouest de la rivière.

3 Le zonage

Photo : Mathieu Dupuis, Sepaq

Six intervenants abordent le sujet du zonage (voir tableau 3). Quatre d'entre eux se disent en accord avec le zonage proposé, et deux proposent une modification.

Le faible nombre de commentaires sur le zonage laisse croire que la majorité des intervenants sont d'accord avec la vocation des différents terrains qui serviront de pôle de développement (zones de service), de secteurs d'activités extensives et de découvertes (zones d'ambiance et de préservation) ou de protection d'éléments rares ou fragiles (zones de préservation et zone de préservation extrême).

3.1 Zones de préservation

Les désaccords exprimés à l'égard du zonage sont en fait des propositions de modifications visant une plus grande protection de certains éléments fragiles.

D'abord, deux intervenants suggèrent que l'écosystème de la dune du Centre de plein air Les Amicaux soit désignée zone de préservation.

Puis, un mémoire soulève le besoin de procéder à des inventaires sur les îles afin d'identifier avec précision la localisation des sites archéologiques, des habitats des plantes rares et des sites de nidification afin que le zonage final reflète les particularités et la capacité de support de chaque île. Ainsi, des zones fragiles sur l'île Connelly, la Grosse île Verte, la Petite île Verte, l'île des Cauchons Est et l'île aux Poires, par exemple, mériteraient un zonage de préservation.

3.2 Zone de préservation extrême

Aucun intervenant ne s'oppose au zonage de préservation extrême de la cédrière à orchidées même si un mémoire y propose l'aménagement d'un sentier d'interprétation, équipement incompatible avec un tel zonage.

TABLEAU 3 : POSITION DES INTERVENANTS SUR LE ZONAGE

CATÉGORIE D'INTERVENANT	ACCORD	DÉSACCORD	AUCUNE MENTION
Individus	0	0	6
Corps publics	2	1	3
Associations et entreprises locales	1	0	11
Associations et organismes régionaux	0	1	7
Organismes nationaux	1	0	1
Total	4	2	28

4 Le concept d'aménagement

Photo : Mathieu Dupuis, Sépaq

Le concept d'aménagement a retenu l'attention de 21 intervenants. La moitié de ces mentions expriment des souhaits ou des recommandations plutôt qu'un accord ou un désaccord (voir tableau 4).

4.1 L'hébergement

Neuf mémoires demandent au MDDEP et à la Sépaq de ne pas faire compétition aux entreprises privées et d'aménager des unités d'hébergement qui complètent l'offre régionale. Un dédoublement de l'offre par une instance publique serait perçu comme de la concurrence inéquitable. Deux intervenants proposent des infrastructures d'hébergement au camp de touage, au Centre Les Amicaux et sur les îles, tout en précisant qu'un tel produit doit être complémentaire aux services d'hébergement déjà existants.

TABLEAU 4 : POSITION DES INTERVENANTS SUR LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT

CATÉGORIE D'INTERVENANT	ACCORD	PROPOSITION	DÉSACCORD	AUCUNE MENTION
Individus	2	2	0	2
Corps publics	1	3	1	1
Associations et entreprises locales	0	5	3	4
Associations et organismes régionaux	2	1	2	3
Organismes nationaux	0	0	0	2
Total	5	11	6	12

Le cas du Centre de plein air Les Amicaux est particulièrement sensible à cette notion de complémentarité puisqu'il est voisin du camping Belley, dont des investissements récents ont permis de consolider les aménagements.

Le respect de la capacité de support est mentionné dans trois mémoires. L'un deux recommande de ne pas aménager de camping pour véhicules motorisés. Un autre propose de s'en tenir à des plates-formes de camping peu visibles comme offre d'hébergement sur les îles.

4.2 Les accès

Les acteurs municipaux sont d'accord pour que le camp de touage et le Centre de plein air Les Amicaux servent de nouvelles portes d'entrée pour le parc national de la Pointe-Taillon. Toutefois, six intervenants ont soulevé la problématique d'accès au camp de touage via le chemin du Golf, déjà utilisé par des villégiateurs, des golfeurs et les cyclistes empruntant la Véloroute des Bleuets. Cette préoccupation rejoint d'ailleurs la proposition d'ajout d'un terrain adjacent au camp de touage résumée à la section 2.1.

Par ailleurs, un mémoire milite pour l'aménagement d'un nouvel accès à l'est de la rivière Taillon pour contrôler les activités illicites qui s'y déroulent.

4.3 Les activités hivernales

C'est dans la catégorie des activités que des intervenants ont exprimé un désaccord avec le concept d'aménagement proposé par le MDDEP. En effet, six mémoires plaident pour le maintien de la motoneige sur le sentier Trans-Québec n°93 dans le secteur du Centre de plein air Les Amicaux, qui sert de relais hivernal. Or, les véhicules hors-route ne sont pas autorisés dans les parcs nationaux du Québec. D'ailleurs, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, a confié le mandat à la Sépaq de trouver des solutions pour les cas où des sentiers de motoneige se trouvent toujours dans des parcs nationaux du Québec. Plusieurs scénarios de relocalisation du sentier n°93 à l'extérieur du futur périmètre du parc sont envisagés.

De même, deux mémoires demandent de permettre l'activité de traîneaux à chiens à l'intérieur des futures limites du parc national de la Pointe-Taillon. Or, les restrictions prévues dans la Politique sur les parcs ne permettent pas cette activité dans le parc national de la Pointe-Taillon, notamment en raison de sa petite superficie.

4.4 Les activités nautiques

Évidemment, les commentaires des intervenants sur les activités nautiques se rapportent au secteur des îles. La plupart des intervenants qui ont abordé le sujet des activités nautiques ont souligné l'importance de la sécurité et de la surveillance. Concrètement, un mémoire propose l'installation d'aides à la navigation, de bouées d'amarrage ainsi que le balisage des îles du parc. Par ailleurs, deux mémoires comportent une recommandation afin que la vitesse maximale dans le parc soit de 10 km/h.

Les autres propositions concernant les activités nautiques incluent l'utilisation de l'ancienne voie de navigation de la compagnie forestière comme accès au camp de touage, le dragage devant le quai fédéral et l'enfouissement des fils électriques à l'embouchure de la baie à Moïse.

Enfin, deux intervenants se disent en faveur des activités ayant un faible impact sur le milieu. Dans le même ordre d'idée, un mémoire suggère de ne pas installer de poubelles sur les îles afin d'inculquer la pratique du « leave no trace », qui consiste à ne laisser aucune trace de son passage derrière soi.

5 Les orientations

Photo : Mathieu Dupuis, Sepaq

La prochaine section liste les préoccupations et les recommandations des intervenants concernant trois thèmes : la conservation, l'éducation et la gestion.

5.1 La conservation

Il ressort des audiences que les terrains visés pour l'agrandissement du parc abrite un patrimoine naturel intègre, en dépit de l'occupation humaine dense autour du lac Saint-Jean.

À des fins de conservation, on trouve dans les mémoires les recommandations suivantes :

- protéger la dune littorale du Centre de plein air Les Amicaux;
- protéger l'ensemble de la cédrière à orchidées;
- interdire l'accès aux îlots rocheux abritant des écosystèmes fragiles;
- protéger les berges de la rivière Péribonka contre l'érosion;
- préserver l'intégrité des paysages au pourtour de la baie Forest;
- interdire le déversement d'eaux noires dans les limites du parc;
- respecter la capacité de support des îles;
- procéder à des fouilles archéologiques en collaboration avec le musée amérindien Mashteuiatsh.

5.2 L'éducation

Malgré l'importance du rôle éducatif des parcs nationaux et le fort potentiel éducatif des îles, peu de mémoires en font mention. Néanmoins, les propositions suivantes ont été formulées :

- installer des panneaux d'interprétation dans la cédrière à orchidées;
- utiliser les vieux toponymes d'usage et expliquer leur provenance;
- miser sur le volet historique de la région;
- intégrer l'interprétation des paysages au programme éducatif;
- miser sur l'interprétation des sites archéologiques et de la végétation particulière des îles, notamment la forme rabougrie des arbres exposés aux éléments.

5.3 La gestion

Les commentaires sur la gestion recueillis dans les mémoires traitent des aspects suivants : la tarification d'accès, la participation à l'élaboration du plan directeur, le développement de partenariats avec les entreprises locales et le nom du parc.

Tarification d'accès

Nonobstant le fait qu'aucune exception du genre n'existe dans le réseau des parcs nationaux québécois, même dans les zones densément habitées, au moins huit intervenants demandent que l'accès aux îles demeure public, et quatre d'entre eux réclament spécifiquement un accès gratuit pour les résidants et usagers habituels des îles, notamment pour le mouillage et l'accostage. Un intervenant propose l'identification de secteurs de navigation libre ou l'établissement d'un protocole avec la Sépaq leur permettant de maintenir leurs habitudes, désignées par « droits acquis ». Ce sont d'ailleurs ces mêmes prétendus droits, et la sécurité nautique, qui sont invoqués pour justifier leur demande.

Plan directeur

Deux intervenants municipaux demandent d'être associés à la préparation du nouveau plan directeur du parc et un troisième est d'avis que ce plan directeur devra faire l'objet d'un consensus en région.

Dans le même ordre d'idée, une municipalité demande à ce que tous les futurs aménagements du parc, à l'intérieur des limites municipales, soient soumis à un certificat d'autorisation ou à un permis municipal.

Partenariat

Il est admis par plusieurs intervenants que la Sépaq est l'organisme le mieux placé pour assurer la commercialisation et la visibilité des terrains ciblés pour l'agrandissement du parc. De même, le milieu régional espère que les investissements seront au rendez-vous pour développer les nouveaux secteurs du parc afin d'assurer des retombées économiques récurrentes. Toutefois, la majorité des intervenants insistent sur la nécessité d'établir des partenariats avec les entreprises locales, de sorte que la Sépaq ne concurrence pas les services déjà offerts.

Nom du parc

Dans le but de refléter les nouvelles limites du parc et de mieux diriger les touristes, trois intervenants proposent de changer le nom parc national de la Pointe-Taillon. Les noms suggérés sont : le parc national Taillon, le parc national du Lac-Saint-Jean et le parc national de la Pointe-Taillon-et-des-îles-du-lac-Saint-Jean. À l'inverse, un intervenant milite pour le statu quo. Par ailleurs, toute éventuelle proposition de changement du nom du parc doit être soumise à la Commission de toponymie pour approbation.

6 La position autochtone

Dans son mémoire, le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean souligne qu'il n'a pas d'objection au projet d'agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon. Toutefois, il déplore le manque de consultation en amont du processus.

De plus, le Conseil se dit déçu et surpris qu'aucun document d'information du MDDEP ne mentionne l'histoire et les droits des Montagnais sur le territoire, ni le processus de négociation en cours avec les gouvernements du Québec et du Canada dans le cadre de l'Entente de principe d'ordre général.

Outre sa demande d'être associé aux recherches archéologiques, tel qu'il est énoncé dans la section 5.1 sur la conservation, le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean souhaite être un partenaire dans toutes les étapes de la suite du projet, en commençant par sa participation à l'élaboration du nouveau plan directeur.

Les répercussions de l'Entente de principe d'ordre général dans la gestion du parc pourraient être plus grandes, puisqu'il y est question de cogestion de l'exploitation avec la Sépaq et même de parcs innus. Lorsqu'un traité sera signé, il pourrait y avoir une convention particulière concernant le parc national de la Pointe-Taillon. C'est un dossier qui pourrait grandement influer sur la gestion future du parc.

Conclusion et enjeux

Il ressort de l'audience publique que le projet d'agrandissement dans son ensemble fait l'objet d'un consensus. Non seulement la plupart des intervenants sont d'accord avec la proposition du MDDEP, mais ils attendent impatiemment sa concrétisation.

Les 34 mémoires déposés pour l'occasion apportent leur lot d'information, d'inquiétudes et de recommandations qui contribueront à bonifier le projet. Tous ces commentaires seront pris en considération, peu importe qu'ils soient populaires ou marginaux. Toutefois, certains enjeux méritent une attention particulière :

Au sujet des limites

- L'accès au camp de touage par le chemin du Golf risque d'accentuer un problème de circulation déjà existant. L'acquisition d'un terrain adjacent pourrait servir les intérêts du parc et améliorer la situation actuelle.

- L'acquisition de l'ensemble de la cédrière à orchidées et l'intégration graduelle d'autres îles, publiques ou privées, contribueraient à améliorer la représentativité de la région naturelle et la protection d'écosystèmes rares et fragiles.

Au sujet du concept d'aménagement

- Le développement de l'hébergement et d'autres services par la Sépaq ne doit pas faire concurrence aux entreprises et aux initiatives locales. Il doit plutôt être complémentaire.

- Une des solutions envisagées pour assurer le maintien du sentier de motoneige Trans-Québec n°93 et l'accès au relais Les Amicaux devra être concrétisée.

Au sujet de la gestion

- Les suites de l'Entente de principe d'ordre général des Innus pourraient changer la gestion du parc national de la Pointe-Taillon.

- Le partenariat demandé par les acteurs régionaux s'étend jusqu'à la participation à l'élaboration du nouveau plan directeur.

- Les résidants et plaisanciers souhaitent poursuivre leur habitude de naviguer, de mouiller et d'accoster librement et gratuitement dans le secteur des îles.

Les décisions qui seront prises au regard de ces enjeux devront respecter les lois et règlements régissant les parcs nationaux du Québec. À ce chapitre, le premier objectif de ce projet est d'assurer la protection permanente de ce territoire tout en le rendant accessible au public.

Annexe I – Liste des mémoires par catégorie

INDIVIDUS
Sylvie Belley et François Arsenault
Sophie Hardy et Luc Bouchard
Jean Gaudreault
Jean-Claude Linsay
Gabriel Mongeau
Carl Trépanier

CORPS PUBLICS
Conférence régionale des élus Saguenay–Lac-Saint-Jean
MRC de Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité de Saint-Gédéon
Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
Municipalité de Sainte-Monique
Ville d'Alma

ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES LOCALES
Alimentation Saint-Henri
Association des propriétaires de chalets Pointe-Wilson inc.
Associations des résidants du chemin du Golf
Camping et plage Belley
Club de motoneigistes secteur les Amicaux inc.
Club de voile des îles
Club nautique Saint-Gédéon
Complexe touristique de la Dam-en-Terre
Fédération des propriétaires riverains de Saint-Gédéon
Haltaventure
Regroupement nautique

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES RÉGIONAUX
Association des hôteliers du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Association touristique régionale du Lac-Saint-Jean
Comité ZIP Alma-Jonquière
Conseil des Montagnais Lac-Saint-Jean
Conseil du loisir scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Tourisme Alma Lac-Saint-Jean
Véloroute des Bleuets

ORGANISMES NATIONAUX
Fondation de la faune du Québec
Nature Québec

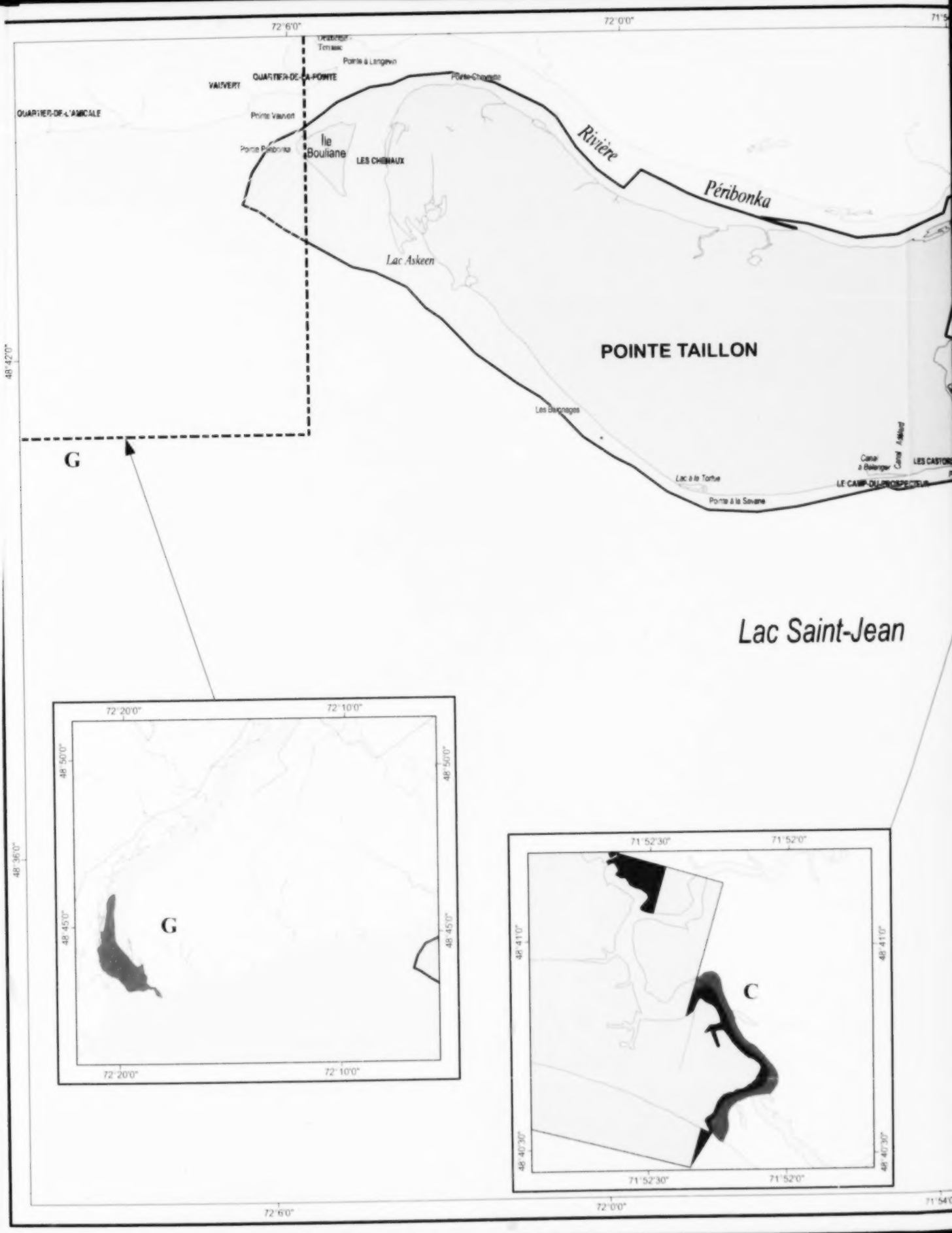
72°6'0"
72°0'0"
Pointe à Langevin
QUARTIER-DE-LA-POINTE
VAUVERT
QUARTIER-DE-L'ANSE-ALE
Pointe Vauvert
Pointe Péribonka
Île Bouliane
LES CHENAUX
Rivière
Péribonka
Lac Askeen
POINTE TAILLON
48°42'0"
Les Barrages
Lac à la Tortue
Pointe à la Savane
G
Lac Saint-Jean
72°20'0"
72°10'0"
48°50'0"
48°45'0"
G
71°52'30"
71°52'0"
48°41'0"
48°40'30"
C
48°36'0"

Annexe 2

PROJET D'AGRANDISSEMENT ET PRINCIPAUX AJOUTS SUGGÉRÉS LORS DE L'AUDIENCE

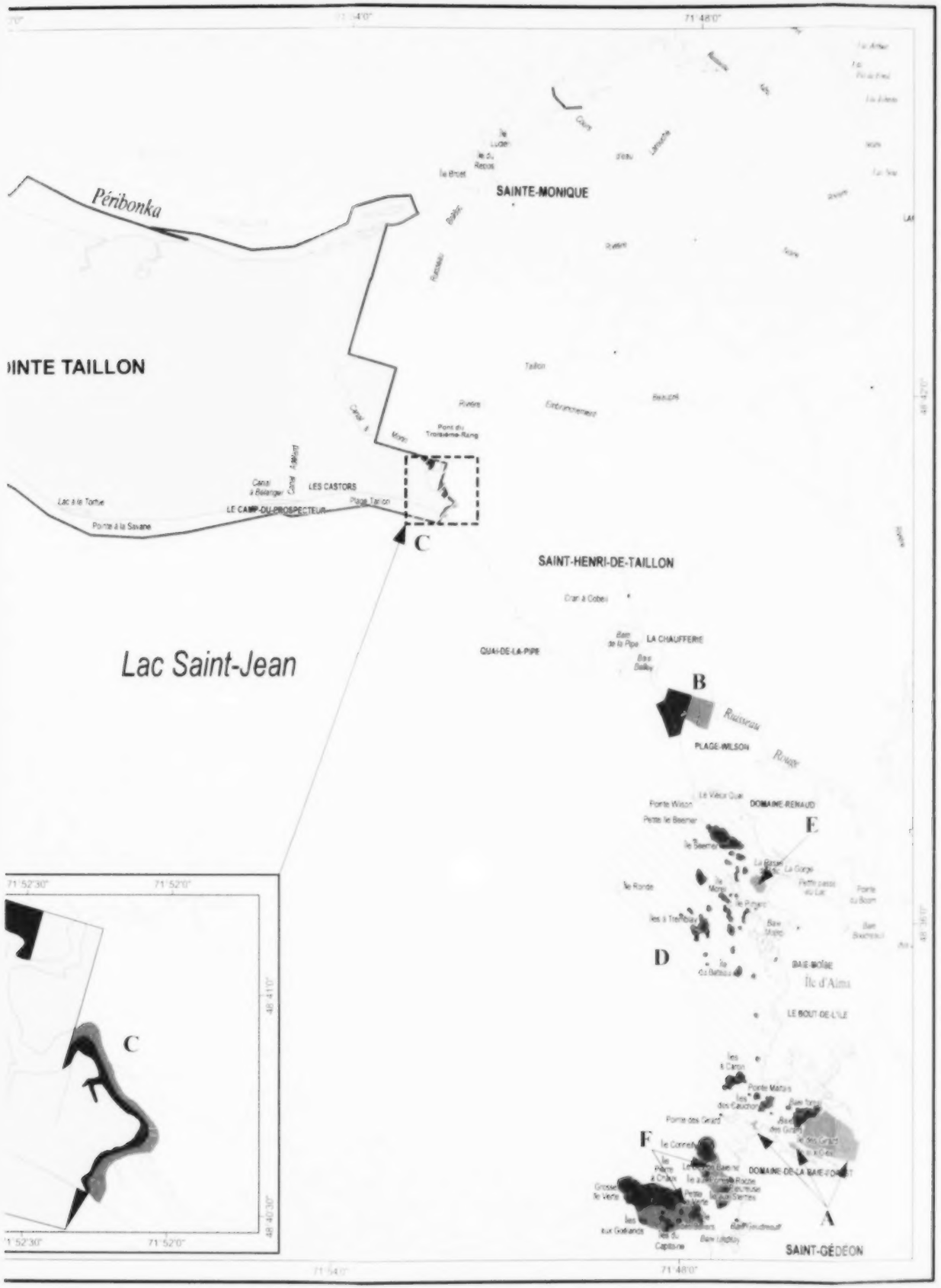

- Limite actuelle
- Proposition d'agrandissement du MDDEP
- Ajout proposé
  - A) Lots 38A, 38B, 39 + Îles - Propriétés de L. Girard
  - B) Lots 4 et 5, Saint-Henri-de-Taillon
  - C) Rivière Taillon et lot 28
  - D) Les îles
  - E) Île à l'Est de l'île Morel
  - F) Partie aquatique entre des groupes d'îles
  - G) Îles flottantes du delta de la rivière Mistissini

Metadonnees

Système de référence Géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 7

0 1 2 4 6 km

1/100 000

Sources

Données	Organisme
Base de données topographiques (BDTQ) à l'échelle de 1:20 000 Base de données sur l'aménagement du territoire (BDAT) à l'échelle de 1:100 000	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Réalisation

Direction du patrimoine écologique et des parcs
Service des parcs
Division de la géomatique et de l'infographie

© Gouvernement du Québec, août 2008

Parc national de la Pointe-Taillon

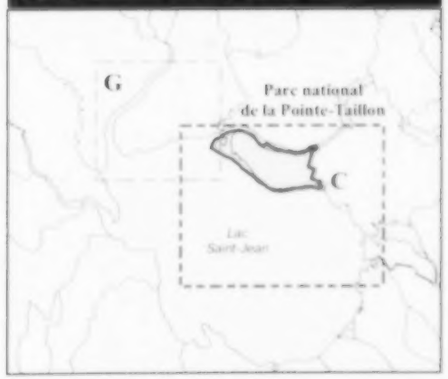

Développement durable, Environnement et Parcs

Québec

Photographies :

Mathieu Dupuis
Michel Harvey
Jean-Pierre Huard

Les aires protégées au Québec :

un héritage pour la vie

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)
Télécopieur : 418 646-5974

Courriel : info@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Parcs
Québec

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation. 7133-09-21